

Assurance Santé Animale

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie: Seyna, SA au capital de 1.115.800,4 2€ dont le siège social est situé 20 bis rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°843 974 635, entreprise régie par le code des assurances.

Produit: Santé Animale - Harmony Pet

Le présent document d'information est un résumé des principales garanties et exclusions du contrat d'assurance n°**nfyavck-1** "Santé Animale" dont la notice d'information complète est disponible sur le site Internet d'Animal Assur et vous sera envoyé par email après la confirmation de votre adhésion. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques

De quel type d'assurance s'agit-il?

L'assurance "Santé Animale" est une assurance collective à adhésion facultative qui a pour objet de prendre en charge le remboursement de certains frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'accident ou de maladie de l'animal assuré (chien ou chat) mais également si l'option a été prise d'être remboursé des frais pour des soins de prévention, de percevoir un capital en cas de décès ou d'être indemnisé en cas de dommages causés à des tiers par l'animal assuré.



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ Frais vétérinaires et pharmaceutiques en cas d'Accident ou de Maladie des chiens et chats.

Si l'option a été prise :

- ✓ versement d'un capital en cas de décès
- ✓ prise en charge de certains soins de prévention (vaccin, vermifuge, stérilisation/castration, détartrage, ostéopathie, bilan annuel, homéopathie, médicaments antiparasitaires, compléments alimentaires, phytothérapie, Téléconsultation) ;
- ✓ indemnisation des dommages corporels ou matériels causés par le chien assuré à des tiers et engageant la responsabilité de l'assuré.

Limites de garantie : Délai de carence, franchise et plafond annuels selon la formule choisie (cf. Notice d'information).



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ les chats et chiens de moins de 3 mois ;
- ✗ les chats et chiens de plus de 9 ans (ou de plus de 6 ans pour la garantie décès) lors de l'adhésion ;
- ✗ tous les animaux autres que chats et chiens;
- ✗ les animaux faisant partie d'élevages professionnels.



Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Maladies ou accidents survenus ou constatés avant la souscription de votre contrat
- ! Frais exposés pour toute anomalie, infirmité, malformation et maladie d'origine congénitale ou héréditaire
- ! Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée
- ! Frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale
- ! Frais médicamenteux consécutifs à un trouble du comportement



Où suis-je couvert(e)?

Dans le monde entier mais l'indemnisation sera faite en France et en euros.



Quelles sont mes obligations?

- **Lors de l'adhésion :**
 - posséder un chien ou un chat ;
 - payer la cotisation d'assurance.
- **En cours d'adhésion :**
 - payer l'adhésion à chaque échéance mensuelle ;
 - informer le courtier gestionnaire en cas de changement de situation.
- **En cas de sinistre :**
 - déclarer tout sinistre dans les délais et selon les modalités prévues à l'article 7 de la notice d'information ;
 - fournir les pièces justificatives demandées.



Quand et comment effectuer les paiements?

La cotisation d'assurance est payable mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, au choix de l'adhérent, et est prélevée par mandat SEPA à chaque période spécifiée dans votre certificat d'adhésion.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La Garantie prend effet, selon la formule choisie, après un délai de carence qui commence à courir à compter de la date indiquée dans votre Certificat d'adhésion.

Elle prend fin dans les cas de résiliation prévus ci-dessous.



Comment puis-je résilier le contrat?

L'adhésion peut être résiliée auprès du Courtier gestionnaire par les moyens suivants :

Email : prestations@harmony-pet.fr

Courrier : Harmony Pet 165 avenue de la Marne 59700 Marcq-en-Barœul